

Le très hon. M. MACKENZIE: Malheureusement, j'ai à vous surveiller. Je suis d'avis, avec toute déférence voulue, monsieur le président, que vous avez déclaré la discussion irrégulière. Je ne me prononce pas là-dessus, mais telle est votre décision.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): En effet.

Le très hon. M. MACKENZIE: Si des honorables députés n'admettent pas votre décision, le Règlement de la Chambre leur prescrit ce qu'ils doivent faire, mais il ne devrait pas y avoir de discussion générale inutile et qui n'aboutit à rien.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Prenant la parole sur la question de Règlement, monsieur le président, je dirai que je déplore la saute d'humeur de mon très vieil ami, l'honorable député de Vancouver-Centre. Apparemment, le sens du Règlement lui échappe. Il a si souvent dit qu'il le connaît, que je l'ai toujours cru sur parole; mais, cette fois, il se trompe du tout au tout. Etes-vous d'avis qu'il ne m'est pas permis maintenant de formuler des observations générales sur le bill? Dans le cas de l'affirmative, j'accepte votre verdict avec la meilleure grâce possible, et je reprends mon siège. Mais ce n'est pas ce que j'ai compris.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): C'est bien là ma décision, et je la crois absolument fondée. L'honorable député, comme tous les autres qui le désirent, pourra prendre la parole à la troisième lecture du projet de loi.

M. SMITH (Calgary-Ouest): J'accepte donc votre décision, tout en espérant que les applaudissements que j'ai reçus n'ont rien d'hystérique.

(Le titre est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi.

PRODUITS AGRICOLES

ACHAT, VENTE ET EXPORTATIONS—OFFICE DE DENRÉES ET OFFICES PROVINCIAUX DE DÉBOUCHÉS

Le très hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture) propose:

Que l'ordre de la Chambre adopté aujourd'hui au sujet du projet de résolution concernant l'achat, la vente et l'exportation des produits agricoles soit annulé et que la Chambre, se forme ce jour en comité plénier pour étudier ce projet de résolution.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. GARDINER: propose ensuite que la Chambre se forme un comité pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de pourvoir à l'achat,

[Le très hon. M. Mackenzie.]

la vente et l'exportation des produits agricoles, aux fonctions et pouvoirs du Ministre, des offices de denrées et des offices provinciaux de débouchés à cet effet, à la nomination des fonctionnaires, commis et employés jugés nécessaires à l'application efficace de la loi, au paiement de leurs dépenses et de leur rémunération à même les deniers votés à cette fin par le Parlement, et à l'établissement, dans le Fonds du revenu consolidé, d'un compte spécial appelé le compte des produits agricoles, et afin de prescrire, de plus, que les dépenses, autres que les frais d'administration susdits, seront acquittées à même les deniers votés par le Parlement ou imputés sur le Compte des produits agricoles.

La motion est adoptée et la Chambre se forme un comité, sous la présidence de M. Golding.

Le très hon. GARDINER: Le projet de résolution qui vient d'être lu se rapporte à un bill que j'ai l'intention de soumettre à l'étude du comité et de la Chambre; j'y reviens ce soir parce qu'on a proposé, cet après-midi, que le projet de loi soit présenté avant que nous ne reprenions la suite du débat sur le discours du trône. Je ne sais pas exactement quelles sont les intentions des honorables députés qui ont fait cette proposition, mais j'imagine qu'ils désirent discuter le projet de résolution en comité et l'adopter, si possible, pour que le bill lui-même soit ensuite soumis à la Chambre. Je crois savoir qu'au moins quelques-uns de ceux qui ont exprimé ce désir croyaient que le texte de la mesure ne parviendrait que plus tard aux honorables députés, si nous reprenions la suite du débat sur le discours du trône lundi, pour ne revenir à l'étude du présent bill qu'une semaine ou une dizaine de jours plus tard. Je comprends que tel puisse être le désir de certains membres du comité et des autres honorables députés.

A l'heure actuelle, il y a, à Ottawa, une nombreuse délégation de représentants des associations agricoles, venus de toutes les parties du Canada pour exprimer leurs vues au Gouvernement au sujet de l'étude d'une loi concernant la vente de leurs produits au cours de la présente session.

Tout en présentant leur mémoire à la Chambre ce matin, ils ont soumis un modèle de projet de loi qui, espèrent-ils, sera présenté à la Chambre à cette session-ci ou à une session ultérieure. J'ai fait remarquer qu'en 1939 et en 1940, au début de la guerre, une délégation semblable venait demander au Gouvernement d'ajouter à notre législation une loi d'organisation des marchés qui compléterait les lois adoptées à ce moment-là par plusieurs provinces, en particulier la Colombie-Britannique. Depuis lors, toutes les provinces possèdent leurs lois sur l'organisation des marchés et toutes nous ont priés d'adopter une mesure qui compléterait les lois pro-